



Carros, le vendredi 27 septembre 2024

342

ARRETE MUNICIPAL 74/24PM
REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT PLACE FRESCOLINI
VIDE GRENIER
LE DIMANCHE 13 OCTOBRE 2024

Nous Yannick BERNARD, Maire de CARROS,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L-2211-1 à L2212, L2212-5
Vu le Code de la Route et notamment les articles R471-10, R325-12 ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et les textes subséquents ;
Vu la demande de l'association « LES DINOSAURES » en date du 20 septembre 2024 ;
Considérant que pour assurer le bon déroulement du vide grenier organisé par l'association « LES DINOSAURES », il y a lieu de réglementer le stationnement sur la place Frescolini le dimanche 13 octobre 2024.

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Le stationnement sera interdit sur l'intégralité de la place Frescolini :
Le dimanche 13 octobre 2024 entre 04h et 21h

ARTICLE 2 - Une signalisation sera mise en place par les Services de NCA 72h avant le début de l'événement.

ARTICLE 3 - Outre les recours gracieux et hiérarchiques qui s'exercent dans le même délai, un recours contentieux pour excès de pouvoir peut-être déposé au Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois.

ARTICLE 4 - Les véhicules en infraction au présent arrêté, seront enlevés par la fourrière municipale. Les frais d'enlèvement seront à la charge exclusive des propriétaires des véhicules.

ARTICLE 5 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CARROS, le Capitaine des Sapeurs-Pompiers de Carros, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de CARROS, Madame La Directrice Générale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté. Un exemplaire leur sera transmis pour ampliation.

Le Maire,
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes
Conseiller métropolitain Nice Côte d'Azur

Yannick BERNARD

